
Conseil Général
Séance du 11 juin 2019 à 20h15 au Centre Communal

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Vice-Présidente du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No. 79/19 sur la gestion et les comptes 2018 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision
7. Préavis municipal No 80/19 concernant l'arrêté d'imposition pour 2020 – rapport de la Commission – débat et décision
8. Préavis municipal No. 81/19 relatif au projet de construction d'un refuge forestier communal – rapport de la Commission – débat et décision
9. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020 (Président-e, Vice-Président-e, scrutateurs-rices)
10. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020
11. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, Madame la Vice-Présidente du Conseil, Danièle Schwander, excuse Monsieur le Syndic, Denis Schneider qui est malade ce soir et ne pourra être présent à cette séance. Elle donne ensuite la parole à Jean-Marc Tâche, Vice-Syndic, qui en préambule de l'ouverture officielle de la séance, présente à l'assemblée une capsule vidéo promotionnelle de 1.30 min. sur la Commune de Cheseaux-Noréaz, développée dans le cadre de l'ADNV (Association pour le Développement du Nord Vaudois). Monsieur Tâche indique que cette vidéo figure déjà sur le site Internet de l'ADNV et sera également visible très prochainement sur le site de la Commune.

Madame la Vice-Présidente remercie Jean-Marc Tâche et ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à Maryvonne Cholly-Stehlé pour procéder à l'appel.

1. Appel

Suite à la démission en fin d'année passée pour des raisons de santé de Monsieur Louis Pache, Président du Conseil, le Conseil général de ce jour est réuni sous la vice-présidence de Madame

Danièle Schwander. 34 personnes assermentées étant présentes sur un total de 61 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

2. Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018

Le procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2018 est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres

7 personnes demandent à être assermentées, soit Madame Françoise Crelier Glauser, Messieurs Gérard Berger, Michel Glauser, Sébastien Kyprian, Didier Pfister, Georges Pury et Yves Vulcan.

4. Communications de la Vice-Présidente du Conseil

- Madame la Vice-Présidente tient à remercier en tout premier lieu Monsieur Pache pour ses 3 années à la Présidence du Conseil général. Elle estime qu'il a fait un excellent travail et lui souhaite un bon rétablissement.
- Elle rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir se lever, préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.
- Elle rappelle aussi qu'une assermentation d'un ou d'une conseillère se fait pour l'ensemble de la législature et non pas uniquement sur un sujet particulier à traiter dans l'ordre du jour, puis ne revient plus par la suite.
- Enfin, elle rappelle à nouveau que participer à une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller général et que les rapports des commissions doivent être fournis au plus tard 48 heures avant la séance.

5. Communications de la Municipalité

- Mme la Vice-Présidente passe ensuite la parole à Jean-Marc Tâche, Vice-Syndic, qui commence par excuser une fois encore Monsieur le Syndic qui est malade depuis ce weekend et informe l'assemblée qu'il n'a pas de points particuliers à mentionner.
- Les autres membres de la Municipalité n'ayant pas de communication à faire, Madame la Vice-Présidente passe au point suivant.

6. Préavis municipal No. 79/19 sur la gestion et les comptes 2018 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision

- Madame la Vice-Présidente passe la parole à Monsieur le Municipal et Vice-Syndic Jean-Marc Tâche pour la lecture du préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes 2018. Il en ressort un bénéfice net après amortissements de CHF. 74'484.12, soit une amélioration de CHF. 69'954.12 par rapport au budget. Cette amélioration est notamment due à l'augmentation des recettes fiscales, une perte sur l'épuration compensée par une reprise sur le fond de réserve, une légère baisse des écoles car moins d'élèves que prévu, ainsi qu'une baisse des frais d'entretien du réseau d'eau.
- La parole est ensuite donnée à Monsieur Jean-Daniel Lavanchy, Rapporteur de la Commission de gestion, pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. En préambule, la Commission déplore n'avoir reçu les documents relatifs à ce préavis que 48 heures avant la

séance de vérification et recommande pour les prochaines séances à ce qu'un délai d'au minimum 1 semaine soit respecté. Malgré ce délai très court, la commission a pu effectuer son travail dans les meilleures conditions, grâce à la parfaite maîtrise des dossiers de Madame Raimond, Boursière et Monsieur Schneider, Syndic. En conclusion et à la lecture du résultat comptable qui est excellent, la Commission recommande à l'assemblée d'approuver le préavis municipal sur la gestion et les comptes 2018.

- Mme la Vice-Présidente remercie Monsieur Lavanchy pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole est donnée à Mme Sylvie Progin qui fait juste remarquer que sur le site Internet de la Commune, il manquait le rapport de la Commission de gestion, ainsi que le rapport de la Fiduciaire, qui auraient dû y figurer au moins 10 jours avant. Madame la Vice-Présidente rétorque qu'en ce qui concerne le rapport de la Fiduciaire, ce n'est pas une obligation de le mettre sur le site et que pour le rapport de la Commission, le délai de 48 heures est correct. Seuls les Préavis municipaux doivent être à disposition sur le site au moins 10 jours avant. Cette réponse ne satisfaisant pas Madame Progin selon ce qui est mentionné dans le règlement du Conseil, elle propose d'envoyer un mail à la Présidence du Conseil précisant cet article. Elle revient également sur le fait que la Commission de gestion avait demandé à plusieurs reprises en son temps, qu'il y ait un peu plus de rapports de gestion et pas juste le nombre de séances. Malheureusement, elle constate qu'il n'y en a pas plus. Elle garde la parole et revient sur le Préavis en haut de la page 2, en référence aux augmentations des recettes fiscales, sur le point 7. elle souligne que la péréquation n'est pas en augmentation de CHF. 306'000.-, mais que ce montant est le total et que l'augmentation est de CHF. 9'600.-. Madame Progin soulève un dernier point concernant la phrase plus bas sur cette page 2 « Il n'y a pas eu de prélèvements aux réserves pour cet exercice ». En effet, elle demande à supprimer cette phrase, puisqu'au point 2. le préavis mentionne une « compensation par reprise sur fond de réserve ».
- Après avoir pris note des remarques de Madame Progin et la parole n'étant plus demandée, Madame Schwander remercie MM. Tâche, Vice-Syndic et Lavanchy, Rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote l'approbation des comptes 2018, ainsi que la décharge à la Municipalité et à la boursière.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les comptes communaux pour l'année 2018 sont adoptés

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2018.

Le préavis est adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

7. Préavis municipal No 80/19 concernant l'arrêté d'imposition pour 2020 – rapport de la Commission – débat et décision

- Mme la Vice-Présidente donne la parole à M. le Vice-Syndic pour la lecture du préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2020.
- Aucune question n'étant posée à ce stade, Monsieur Jean-Daniel Lavanchy, Rapporteur de la Commission de gestion, fait la lecture du rapport de la Commission. Il souligne que malgré les arguments développés dans le préavis municipal et les explications fournies par le Syndic, il apparaît à la commission que les résultats comptables des années 2017 et 2018 permettraient de franchir un pas supplémentaire à la baisse d'impôt proposée de 2 points. Sans oublier le 3ème paragraphe du préavis, qui annonce déjà une hausse future de la taxe d'épuration afin de compenser le résultat négatif de ce compte. Aussi, en sachant que le point d'impôts représente une somme de CHF 35'000.-, la Commission propose d'abaisser le taux d'imposition de 3 points, au lieu des 2 points suggérés par la Municipalité dans son préavis.
- Mme la Vice-Présidente remercie Monsieur Lavanchy pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- Madame Progin demande la parole, non pour une question mais pour appuyer la proposition de la Commission de gestion, puisqu'effectivement les comptes 2018 avec des amortissements complémentaires de l'ordre de CHF. 200'000.- laissent un résultat 2018 après amortissements très important. Personne d'autre ne souhaitant intervenir, Mme la Vice-Présidente fait passer au vote le rapport de la Commission de gestion, qui propose une baisse de 3 points d'impôts, soit un taux fixé à CHF. 0.67.

Le rapport est adopté à l'unanimité, moins 4 abstentions.

- Mme la Vice-Présidente passe maintenant au vote la modification du préavis municipal, soit une baisse de 3 points d'impôts, pour un taux fixé à 0.67 de l'impôt cantonal de base.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : le taux d'imposition pour l'année 2020, fixé à 0.67 de l'impôt cantonal de base est adopté

Article deux : l'approbation du Conseil d'État demeure réservée

Le préavis est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

8. Préavis municipal No. 81/19 relatif au projet de construction d'un refuge forestier communal – rapport de la Commission – débat et décision

- Mme la Vice-Présidente donne la parole à M. le Vice-Syndic, J.-M. Tâche pour la lecture du préavis municipal relatif à une demande de construction d'un refuge forestier communal pour un montant de CHF. 120'000.- et une avance de CHF. 60'000.- à l'Association des Intérêts de Cheseaux-Noréaz. En effet, dans le but d'améliorer l'offre touristique de la Commune, l'Association pour les Intérêts de Cheseaux-Noréaz a approuvé, lors de son Assemblée Générale en avril dernier, le projet de création d'un refuge de 120m², à hauteur de CHF. 400'000.-. Il est financé sous forme de donation par l'association à raison de 70%, soit CHF. 280'000.-, le solde de 30% est à la charge de la Commune. Les finances actuelles de l'Association ne permettant pas de couvrir le montant de CHF. 280'000.- mais seulement CHF. 220'000.-, un prêt est demandé à la Commune sous forme d'avance sur les taxes de séjour futures.
- Avant la lecture du préavis, Monsieur Tâche montre une vue aérienne de l'emplacement du refuge qui se situerait sur la route qui va en direction de Montellaz, après les déchets de jardin. Actuellement, il y a un panneau « interdiction de circuler » et une place de pic-nic. C'est cet emplacement-là qui a été retenu dans le cadre du préavis. Il montre également deux autres diapositives, une avec la vue sur le lac depuis l'emplacement du refuge et une autre avec un dessin du refuge mis sur la parcelle. Au vu de la faible différence de prix entre la variante à 96m² et celle de 120m², la Municipalité estime que la variante à 120m² de surface est préférable. Le refuge pourra accueillir 40 personnes à table (variante 96m²) et une partie extérieure couverte de 40m² est incluse dans le calcul de surfaces. 20 places de parc sont prévues. Le refuge sera en bois et présentera tout le confort nécessaire (toilettes, cuisine, chauffage, eau courante, électricité).
- À l'issue de la lecture du préavis, Monsieur Ryser demande une précision quant au chiffre de 60 locations par année. Monsieur Tâche lui répond que globalement, il s'agit bien effectivement de 60 journées.
- Madame Rigotti demande à la Municipalité si d'autres variantes d'emplacement ont été étudiées. Monsieur Tâche répond qu'une autre variante a été étudiée en effet (refuge de Monsieur Bonotto plus haut sur la Commune). Sachant que la parcelle de forêt doit obligatoirement appartenir à la Commune, la Commune doit faire l'acquisition de la parcelle et celle destinée à l'autre variante était d'une part trop chère et d'autre part, posait plus de problèmes d'accès pour les véhicules et pour les personnes à mobilité réduite et les raccords en eau courante et électricité auraient coûté plus chers également.
- Madame Rigotti se pose tout de même la question du bien-fondé de détruire de la forêt pour construire un refuge. Monsieur Tâche précise qu'il ne s'agit que de 3 arbres à couper au plus, sachant qu'il y a déjà un dégagement de fait pour la place de pic-nic existante.
- Madame Crelier Glauser précise qu'il y a déjà 3 refuges (Montellaz, l'Escarbille, Villars-Epeney) sur 3-4 km² et se demande si en avoir un quatrième ne sera pas trop. Monsieur Tâche répond que l'expérience montre que lorsqu'on veut louer un refuge dans le coin, ils sont tout le temps pris ! Pour l'Escarbille, il faut s'y prendre très tôt. Celui de Montellaz n'est pas vraiment un refuge, mais un simple couvert, sans eau ni électricité, ni accès et celui de Villars-Epeney est très petit (30 places). Il y a un besoin pour ce genre d'endroit aussi de l'extérieur. Monsieur Tâche en profite pour expliquer qu'il y aura un tarif de location différencié selon qu'on est de la Commune ou membre de l'Association des Intérêts ou externe à la Commune.
- Madame Ducret pose la question si les 40 places assises dans le refuge étaient dans la variante à 96m² ou à 120m². Monsieur Tâche explique que dans la variante de 120m², ce sont bien 60 places assises qui seront possibles.

- Monsieur Glauser revient sur les 60 locations par année, soit plus d'une location par semaine et les problèmes de trafic que ça pourrait engendrer. Il demande à la Municipalité d'expliquer comment elle entend réguler le trafic sur cette voie unique, empruntée déjà avec peine parfois par les agriculteurs et les riverains. Monsieur Tâche précise que c'est justement pour cela qu'ils ont prévu 20 places de parc à proximité. Et si celles-ci sont déjà occupées, les gens iront parquer au bâtiment communal et quelqu'un fera la navette jusqu'au refuge, car comme toutes les routes, celle-ci devra être libre d'accès. Il ajoute que souvent, lorsqu'un refuge est loué, les personnes arrivent et partent plus ou moins en même temps. En outre, il y a l'embranchement qui va à la forêt qui peut faire office d'évitement au cas où.
- Monsieur Di Dario revient sur le prix des locations et le bénéfice attendu de CHF. 8'000.-, et demande à la Commune les tarifs qu'elle entend appliquer. Monsieur Tâche répond que ceux-ci ne sont pas encore arrêtés, mais qu'ils oscilleront entre CHF. 140.00 à CHF. 250.00/journée, selon que les demandeurs sont de la Commune ou externes à la Commune. Le bénéfice a été calculé sur une estimation de 20x à CHF. 140.00 (Membres de l'Association des Intérêts de Cheseaux-Noréaz), 20x à CHF. 170.00 (Habitants de Cheseaux-Noréaz), 20x à CHF. 250.00 (Externes), moins les frais (eau, chauffage, entretien/conciergerie) de CHF. 3'000.-/année environ à déduire des locations.
- Monsieur Glauser n'a pas une question à proprement parlé, mais fait référence au magnifique emplacement de ce refuge et au thème très médiatisé du mitage du territoire. En effet, il trouve étonnant d'aller implanter un bâtiment dans ce cadre-là.
- La parole n'étant plus demandée, Madame Schwander passe la parole à Monsieur Florian Kurth, rapporteur de la commission, pour la lecture du rapport de la commission. Cette dernière appuie le préavis, notamment en raison des points suivants :
 - 1) Ce projet semble répondre à une demande locale et régionale, preuve en est la fréquentation évidente des refuges avoisinants.
 - 2) Le site sur lequel est prévu ce refuge serait ainsi mis en valeur.
 - 3) La fréquentation de ce site serait mieux contrôlée et permettrait d'éviter, en tout cas partiellement, l'utilisation sauvage actuelle.
 - 4) Les fonds de l'Association des Intérêts de Cheseaux-Noréaz seraient attribués à un projet d'intérêt communal soustrayant cette somme à d'autres velléités (eg. Tourisme AGGLOY).
 - 5) Le budget de construction est établi de manière conservatrice et ne devrait donc pas faire l'objet de dépassement.
 - 6) Le budget de fonctionnement semble réaliste et raisonnable, même prudent, et cette opération serait au moins équilibrée, voire légèrement bénéficiaire.En outre, la « Convention Refuge de Cheseaux-Noréaz » signée entre l'Association des Intérêts de Cheseaux-Noréaz et la Commune de Cheseaux-Noréaz, qui soumet toute décision à une unanimité de 3 Municipaux et de 2 représentants de l'Association, offre une certaine garantie quant à la maîtrise du projet de construction et règle la gestion courante à terme.
- Mme la Vice-Présidente remercie Monsieur Kurth pour la lecture du rapport de la commission et ouvre la discussion.
- Monsieur Lavanchy aimerait venir sur un point qui n'a pas été mentionné ni dans le préavis ni dans le rapport, celui de la gestion d'un refuge (inventaires, nettoyages, états des lieux, etc.). Il souhaite savoir qui sera responsable de cette gestion, est-ce l'employé communal, un délégué des Intérêts de Cheseaux-Noréaz, sera-t-il/elle rémunéré/e ? Est-ce que ces coûts ont été compris dans le budget ? Monsieur Tâche répond qu'effectivement, ces coûts ont été calculés dans le budget. Pour chaque remise, 1 heure de conciergerie est comptée pour s'assurer que tout l'équipement/inventaire est rendu en ordre et le refuge propre. Si ce n'était pas le cas, les frais de nettoyage seraient facturés à la personne qui l'aurait loué. Il ajoute que la personne qui

- va officier n'a pas encore été définie, mais ce n'est pas obligatoirement l'employé communal. Ça peut être aussi quelqu'un du village qui sera rétribué pour ce travail-là.
- Jean-Marc Tâche apporte un complément au point 4) susmentionné du rapport de la commission de gestion. Il faut savoir qu'au niveau du tourisme yverdonnois, il y a un projet que la Commune de Cheseaux-Noréaz a toujours réussi à refuser jusqu'à présent, c'est celui d'uniformiser les taxes de séjour et de faire en sorte que toutes les communes aux alentours utilisent le même règlement et versent ainsi le montant de ces taxes à l'office du tourisme yverdonnois. Cela signifierait que l'Association des Intérêts de Cheseaux-Noréaz perdrait cette manne financière, puisqu'actuellement 70% des taxes encaissées leur sont versées, justement pour leur permettre de financer des projets tels que celui-ci ou celui des balançoires ou encore pour l'entretien des bancs sur la Commune, etc. Aussi, si ce projet d'uniformisation devait passer, nous n'aurions plus de marge de manœuvre. Ils ne nous imposeront pas uniquement le montant à verser, mais auront également d'autres vellétés sachant que notre Commune a de l'argent. C'est pourquoi, il est important que nous puissions utiliser cet argent à bon escient pour construire un bien communal.
 - Monsieur Bernard André demande la parole. Il est dubitatif sur le point 3) du rapport de la commission. En effet, en semaine ce refuge pourrait même rendre au contraire plus attractif encore l'endroit qu'actuellement du fait d'avoir un abri. Il demande donc à la commission sur quoi elle se base pour dire que la présence du refuge rendrait l'endroit plus contrôlable. Monsieur Kurth répond qu'allant régulièrement sur ce lieu, il a pu constater que statistiquement, il y a plus de vandalisme le weekend qu'en semaine. Comme la probabilité est que le refuge soit davantage loué le weekend qu'en semaine, c'est la raison pour laquelle ce point a été mis en évidence dans le rapport. L'avantage est que si on retrouve un dimanche matin des étendues de poubelles partout, on pourra au moins savoir qui c'est. Évidemment, ça ne va pas résoudre tous les cas d'incivilité, mais ça va les réduire. Monsieur André estime tout de même que le risque que l'endroit devienne plus attractif existe. Monsieur Kurth rétorque qu'en effet c'est un risque, mais pas plus que ce que l'on peut constater sur les petits chemins interdits à la circulation dans la forêt et sur lesquels on retrouve bon nombre de déchets, qu'il y ait ou non un toit.
 - Madame Rigotti demande si une fois le refuge loué, d'autres personnes peuvent venir s'installer autour. Monsieur Tâche répond que non, car la personne qui loue le refuge, loue l'emplacement complet y compris les places de parc. Cela signifie que les personnes qui voudront se promener iront sur la route qui passe à côté du refuge. Monsieur Tâche précise que dans tous les cas les plans de mise à l'enquête seront consultables lorsqu'ils seront établis.
 - Monsieur Delacour demande si la tournée de la Police Nord Vaudois ira aussi jusqu'à cet endroit, ce à quoi Monsieur Tâche répond par l'affirmative, en précisant qu'ils y vont déjà actuellement.
 - Monsieur Rigotti demande où seront placées les 20 places de parc. Monsieur Tâche précise qu'elles sont prévues à l'arrière du refuge.
 - Monsieur Taquet n'a pas de question à proprement parlé mais il s'étonne de l'emprise que va prendre ce projet avec ses 120m² au sol et ses 20 places de parc. En effet, il lui paraît peu probable que ça ne requiert la coupe que de 2-3 arbres. Il se promène souvent à cet endroit et regrette que cet argent ne soit pas plutôt investi dans l'aménagement de parcours dans les bois communs à Cheseaux-Noréaz et Cuarny pour les promeneurs à pied, à vélo ou à cheval qui fréquentent cet endroit régulièrement. En regard avec la mention du mitage précédemment cité, il s'étonne en outre que la LAT permette un tel projet. Il rajoute qu'il a également des doutes sur la non dégradation de cet endroit par les individus qui le fréquentent actuellement, lorsque celui-ci ne sera pas occupé.

- La parole n'étant plus demandée, Mme la Vice-Présidente remercie MM. J-M. Tâche, Vice-Syndic et F. Kurth, Rapporteur de la commission pour leur travail et fait passer au vote le préavis municipal et le rapport de la commission.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux pour un montant de Fr. 120'000.- pour la création d'un refuge

Article deux : La Municipalité est autorisée à avancer le montant de Fr. 60'000.- à l'Association des Intérêts de Cheseaux-Noréaz.

Le préavis est adopté par 22 voix contre 11 refus et 1 abstention.

Monsieur Tâche remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et remercie également Gilles Hurni, Président de l'Association des Intérêts de Cheseaux-Noréaz, ainsi que le caissier Claude Gilléron pour le temps consacré et le travail effectué de recherches et demandes d'offre dans le cadre de ce projet, qu'il espère pouvoir inaugurer le 1^{er} août 2020.

9. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020 (Président-e, vice-président-e, scrutateurs-rices)

- Madame Danièle Schwander, actuelle Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Bernard André, 2^{ème} Vice-Président. Monsieur André demande à Madame Schwander si elle souhaite se présenter à la Présidence du Conseil général, question à laquelle Madame Schwander répond par l'affirmative. Il n'y a pas d'autres candidatures, Madame Schwander est élue tacitement sous les applaudissements fournis de l'assemblée.

- Madame la Présidente, nouvellement élue remercie l'assemblée et passe à l'élection du 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents. Sont élus par acclamation :

1^{er} Vice-Président : Monsieur Bernard André

2^{ème} Vice-Président : Madame Anita Steinbuch Mollard

- Danièle Schwander félicite les nouveaux élus et passe ensuite à l'élection des 1^{ers} et 2^{èmes} scrutateurs, ainsi qu'aux deux suppléants, en remerciant d'abord Laurent Duc et Gilbert Christen, 1^{ers} Scrutateurs sortants pour leur travail. Messieurs Quentin Cochand et Patrick Michel passent de 2^{èmes} Scrutateurs à 1^{ers} Scrutateurs. Madame Monique Ducret et Monsieur Julien Jeanneret passent de Suppléants à 2^{èmes} Scrutateurs. Enfin, Madame Myriam Prahin et Monsieur Steve Christen sont élus Suppléants. Madame la Présidente félicite et remercie les nouveaux Scrutateurs et Suppléants élus et leur rappelle les prochaines échéances fédérales, soit les élections des 20 octobre (1^{er} tour) et 11 novembre 2019 (2^{ème} tour), pour lesquelles les 1^{ers} et 2^{èmes} Scrutateurs seront d'office sollicités, ainsi que les votations en date du 24 novembre 2019.

10. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020

- Madame Schwander tient d'abord à remercier Messieurs Lavanchy, Prahin et Wagner pour leur travail durant la législature. Elle passe ensuite à l'élection de la Commission au complet, soit les 3 personnes + 1 personne suppléante. Elle s'adresse à l'assemblée pour les éventuelles candidatures.
- Monsieur Lavanchy prend la parole pour demander confirmation à Madame la Présidente si les membres actuels de la Commission pouvaient se représenter. Madame Schwander lui répond par l'affirmative. Aussi et en tant que porte-parole de la Commission actuelle, qui n'a officié qu'une année précise-t-il, Monsieur Lavanchy souhaite proposer à l'assemblée la réélection des 3 membres, à savoir MM. Wagner, Prahin et lui-même. Madame la Présidente remercie Monsieur Lavanchy pour sa proposition et demande à l'assemblée s'il y d'autres candidatures. Il n'y en a pas d'autres, l'élection des 3 membres précités est donc tacite. Elle les remercie et ouvre les candidatures pour le poste de suppléant. Monsieur Giovanni Di Dario est d'accord pour officier à nouveau dans son rôle de suppléant de la Commission de gestion et est élu également par acclamation.
- Madame Schwander soumet à l'assemblée la proposition de nommer directement les 3 membres de la Commission de gestion pour qu'ils puissent officier également à la Commission des finances. En effet, la Commission de gestion contrôle uniquement les comptes de l'année en cours, alors que la Commission des finances intervient sur le taux d'imposition, le budget et autres emprunts. Madame Schwander ouvre la discussion.
- Madame Progin suggère de modifier ce point dans le règlement afin qu'il n'y ait pas besoin d'élire deux Commissions distinctes. Madame Schwander répond que si la proposition qu'elle a faite plus haut est acceptée, la modification sera effectivement apportée en ce sens dans le règlement.

La proposition de Madame la Présidente est acceptée à l'unanimité, moins 2 abstentions. Une modification sera donc apportée en ce sens dans le règlement.

11. Propositions individuelles et interpellations

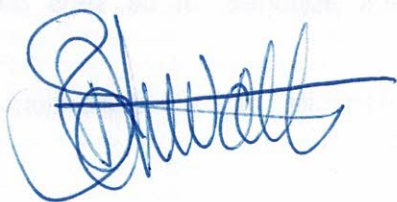
- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- Madame Progin souhaite soumettre à la Municipalité un postulat de proposition de modification des directives du 13 mars 2017 relatives à la gestion des déchets à Cheseaux-Noréaz, conformément au règlement communal du 28 juin 2017. Dans le règlement communal sur la gestion des déchets, l'article 12D. précise que la Municipalité peut prévoir des mesures d'accompagnement au dispositif de taxation. L'année de son règlement qui est établi par la Municipalité fixe quant à elle quelles sont ces mesures d'accompagnement. A l'heure actuelle, la taxe forfaitaire est facturée à toutes les personnes de plus de 20 ans, ce qui fait qu'une famille avec 3 enfants adultes par exemple s'acquitte d'une taxe de Fr. 400.00 par an et cela même si les jeunes sont en formation. Rien n'est prévu par ailleurs pour les personnes qui auraient des revenus plus modestes. Aussi, Madame Progin propose à la Municipalité d'apporter la modification suivante, à l'article 13. de la directive concernant les mesures d'accompagnement - 2^{ème} alinéa, le premier alinéa restant inchangé, « les étudiants et les personnes en formation jusqu'à 25 ans sont exonérés de la taxe sur présentation d'une attestation de leur école et les adultes au bénéfice d'une prestation complémentaire (PC famille ou PC) ou au Revenu d'insertion (RI) sont exonérés de la taxe sur présentation d'une attestation du service concerné. » Afin que cet objet puisse être traité à la prochaine séance cet automne, Madame Progin

demande une prise en considération immédiate de ce projet par le Conseil, soit son renvoi à la Municipalité, qui répondra selon ce qu'elle aura statué. Madame la Présidente passe au vote la soumission à la Municipalité du postulat de Madame Progin. Celle-ci est acceptée par 16 voix, contre 11 refus et 10 abstentions. Au nom de la Municipalité, Monsieur Tâche remercie Madame Progin pour son postulat et assure l'assemblée qu'elle l'étudiera et viendra avec une réponse à l'occasion du prochain Conseil.

- Pour rester sur le sujet des déchets, Madame Franzi tient à remercier la Municipalité pour avoir rapidement mis sur pied, à titre d'essai, le nouvel horaire d'ouverture de la déchetterie du jeudi soir (18h30-19h30), en lieu et place de l'après-midi.
- Aucune autre proposition individuelle ou interpellation n'étant faite par l'assemblée, Madame la Présidente remercie l'assemblée pour avoir participé à cette séance du Conseil général du 11 juin 2019 et donne déjà la date du prochain Conseil, qui se tiendra le 26 novembre 2019. Elle lève la séance à 21h35 et souhaite à chacun un bel été.

Pour le bureau

La Présidente
Danièle Schwander



La Secrétaire
Maryvonne Cholly

